MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2026

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce vingt-troisième jour de mai deux mille vingt-six à huit heures quarante-cinq à la salle Émile Lavoie, à laquelle séance extraordinaire sont présents :

Monsieur le Maire Denis Lévesque
Mesdames les conseillères : Josée-Ann Dumais, Mélanie Lévesque, Diane Rancourt, Julie St-Pierre
Messieurs les conseillers : Louis Lahaye Roy, Jimmy Paquet Cormier

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière

ACCEPTATION DE NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

Les membres du conseil attestent avoir reçu un avis de convocation en date du 20 mai 2026 par courrier électronique.

1. **Ouverture**

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Denis Lévesque, maire déclare la séance ouverte à 9h04.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Nouvelles affaires**

3.1 Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM

4. **Levée de la séance**

2. <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

<u>084-2026</u> IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Louis Lahaye Roy
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. <u>Nouvelles affaires</u>

3.1 Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Mont-Carmel est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l'année 2026 varient entre 115 $ et 225 $;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

<u>085-2026</u> IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité de Mont-Carmel mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

4. <u>Levée de la séance</u>

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

<u>086-2026</u> IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 9h06.

_____
Denis Lévesque, maire

_____
Maryse Lizotte, directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

_____
Initiales du maire